Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260423-2026_31-DE

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 17/04/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 14

Présents : M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, M. Yves JOUIN, Mme Awen LE CHAPELAIN, Mme Elisabeth PICHELIN, Mme Ingrid RÉGENT, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO, Mme Béatrice GREFF, M. François COGGIOLA, Mme Dominiqe MAMOU.

Absents : M. Jonathan ALFONSO, Mme Gwendoline TUAL, M. Christophe BOISDRON et M. François ROBERT.

Pouvoirs : Mme Gwendoline TUAL a donné pouvoir à M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Christophe BOISDRON a donné pouvoir à M. Philippe GAIN et M. François ROBERT a donné pouvoir à Mme Dominique MAMOU.

Secrétaire de séance : M. Yves JOUIN

N°31/2026 – Désignation du référent Frelons Asiatiques

La Commune du HÉZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux en date du 22 mars 2026,

Considérant la nécessité de désigner un référent communal pour les Frelons Asiatiques,

Considérant la candidature de M. Ehouarn DE BONVILLER,

Considérant la volonté des membres du conseil municipal de procéder à un vote à main levée,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- D'approuver la nomination de M. Ehouarn DE BONVILLER comme référent Frelons Asiatiques de la commune du HÉZO.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Philippe GAIN

Le secrétaire de séance,
Yves JOUIN